



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 procurations)

N°10

OBJET :

REPARTITION DES
FRAIS
D'ADMINISTRATION
GENERALE SUR
LE BUDGET ANNEXE
EAU POTABLE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

18 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu la Délibération N°7 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2008 définissant les modalités de calcul de répartition des frais d'administration générale sur les budgets « Assainissement » et « Déchets Ménagers »,

Considérant qu'il apparait pertinent que le budget annexe « eau potable » supporte une quote-part des charges de personnel de l'administration générale de l'établissement et des charges d'exploitation et d'entretien de l'Hôtel d'Agglomération, permettant ainsi de refléter le coût réel de ces services à caractère industriel et commercial,

Considérant que ces charges sont constituées par les dépenses de personnel des services suivants :

- Administration générale,
- Direction mutualisée des systèmes d'information,
- Direction mutualisée des affaires juridiques et patrimoniales,
- Direction mutualisée des marchés publics et de la commande publique,
- Direction mutualisée des ressources humaines,
- Direction mutualisée des finances et des politiques contractuelles,
- Cabinet du Président,
- Direction de la communication,
- Élus

et par les charges à caractère générale d'entretien et d'exploitation de l'Hôtel d'Agglomération (service comptabilité 011),

Considérant qu'il convient de fixer des critères de répartition desdites dépenses,

Propose au Conseil Communautaire :

- De retenir les formules de calcul présentées en annexe à compter de l'exercice 2021,
- De définir que ces refacturations interviendront en fin d'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE
CALCUL DE LA PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE EAU**
(Application de la délibération du 3 décembre 2010)

CHARGES A REPARTIR	CRITERES	ELEMENTS DE CALCUL	FORMULE DE CALCUL	EXERCICE			
				Part Budget	Total direction	Masse salariale annuelle	Montant
Direction mutualisée des systèmes d'information	Nombre de postes informatiques	A = Nombre de postes informatiques de service en cours de l'exercice considérés pour le budget concerné B = Nombre de postes informatiques total au cours de l'exercice considéré pour l'ensemble des collectivités C = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des systèmes d'information pour l'exercice considéré	(A / B) x C	A	B	C	
Direction mutualisée des marchés publics et de la commande publique	Nombre de marchés attribués	D = Nombre de marchés attribués au cours de l'exercice considéré pour le budget concerné E = Nombre total de marchés attribués au cours de l'exercice considéré pour l'ensemble des collectivités F = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des marchés publics	(D / E) x F	D	E	F	
Direction mutualisée des ressources humaines	Nombre de bulletins de salaires	G = Nombre de bulletins de salaires émis au cours de l'exercice considéré pour le budget concerné H = Nombre total de bulletins de salaires émis au cours de l'exercice considéré pour l'ensemble des collectivités I = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des ressources humaines	(G / H) x I	G	H	I	
Direction mutualisée des finances et des politiques contractuelles	Budget	J = Nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice considéré pour le budget concerné K = Nombre total de mandats et titres émis au cours de l'exercice considéré pour l'ensemble des collectivités L = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des finances	(J / K) x L	J	K	L	
Elus	Nombre d'élus délégués	M = Nombre d'élus indémernés ayant reçu délégation du Président pour la gestion de budget concerné N = Nombre d'élus indémernés au sein dutablissement O = Masse salariale totale de l'exercice considéré des élus de l'établissement	(M / N) x O	M	N	O	
Exploitation et entretien de l'Usine d'Agglomération	Montant des charges à caractère général	P = Montant des charges à caractère général de budget concerné Q = Montant des charges à caractère général de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération R = Montant des charges à caractère général (Chapitre 011) liées à l'entretien et à l'exploitation de l'Usine d'Agglomération (Service comptable 011)	(P / Q) x R	P	Q	R	
Administration générale, Cabinet du Président et Communication	Masse salariale	S = Montant de la masse salariale du budget concerné T = Montant de la masse salariale de la Communauté d'Agglomération U = Montant de la masse salariale des personnels de l'administration générale, du cabinet du Président et de la communication	(S / T) x U	S	T	U	

Arrêté le présent état à la session de A, le

Montant MCE : 70872
Montant MCE BA : 6281

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE SUR LE
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

.....
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 18/12/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03dec2020_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03dec2020_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_10-DE-
1-1_1.pdf)